Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 056-215600313-20260504-D2026_0405_05-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
en exercice	23
présents	21
votants	23

Délibération n° 2026 –04/05- 05

Vote des subventions aux associations et établissements scolaires pour l'année 2026

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou sous-préfecture le :
Publié ou Notifié

L'an deux mille vingt-six , le 04 mai à 20 h 00
Le Conseil municipal de la commune de CAMORS appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagné selon des rapports subséquents et adressée au moins 3 jours avant la présente séance s'est réuni en session ordinaire, à la mairie Place de la Liberté sous la présidence de Mme Christelle JAFFRÉ DANET

Date de convocation : Le 27 avril 2026

Présents : - BADOUAL Claudie- CADORET Philippe – FICHER Marie Berchmans – FRAVALO Romain - GUENNEC Corentin - GUÉZENNEC Bruno– JÉHANNO Séverine – LE GAL Barbara – LE GOLVAN Yannick – LE GRAS Jean-Marc- LE LOUER Patrick– LE MAREC Perrine -LONGUÉPÉ Romain – MANDOIS Alain - MOUREAUD Carelle – PARQUIER Brianne – PETITEAU Denis - REPOSEUR Georges Henri — SIMON Nadine – THOMAS David

Absents excusés ayant donné procurations : - RUP JOLY Judikaëlle à PETITEAU Denis, MARTIN Isabelle à SIMON Nadine

Secrétaire de séance : JÉHANNO Séverine
Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérée

---

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 ;

Vu la loi L 2312-1 et L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la présentation de la liste des demandes de subventions,

Vu l'avis de la commission finances en date du 24 avril 2026 ;

Vu les membres du conseil municipal ne prenant pas part au vote, étant donné leur appartenance au bureau d'une ou plusieurs associations subventionnées : LE LOUER Patrick, MOUREAUD Carelle, SIMON Nadine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'accorder les subventions 2026 aux associations et établissements scolaires suivants :

Associations Camoriennes		
Bénéficiaires	*Montant 2026*	*Observations*
Ça Zoomb 'à CAMORS	250 €	
UNACITA	250 €	
AL CAMORS FOOT	2 375 €	800 € +1575 € (35€/ camorien -18 ans (45))
Cyclos-randonneurs de Camors	250 €	
Dojo Camorien	250 €	
CAMORS Culture et Patrimoine	250 €	
Société de chasse Camors	250 €	
Comité des Fêtes de Camors (cyclo-cross/trail de la forêt/rando la Camorienne)	1 250 €	500 € frais de fonctionnement + 250 € cyclo+ 250 € Trail + 250 € (évènement dans l'année)
Le Chant de la Terre	250 €	
Pty petons	250 €	
Comité des retraités de la Forêt	250 €	
Coët Bihan Camors	700 €	250 € + 200 € Animation du 11.11 (repas des séniors) + 250 € pour le

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 056-215600313-20260504-D2026_0405_05-DE

		13/07- Rencontre intergénérationelle
SENTIERS vous bien à CAMORS	250 €	
Petit gavroches Utopistes	250 €	
Bagad Bleidi Kamorh (14 camoriens-18 ans)	2 200 €	800 € +1400 € (100€/ élève- 14 élèves de moins de 18 ans)
Bagad Bleidi Kamorh (70 ans du Bagad)	3 000 €	Subvention exceptionnelle votée lors du CM du 09/04/2026)
Les Amis de la Peinture	250 €	
TOTAL	12 525,00 €	

Etablissements scolaires		
Achat fournitures scolaires pour les 2 écoles		70 € / élève (effectif au 1er janvier 2026)
Noël des 2 écoles		100€/classe/établissement
Etablissement spécialisé		100€/élève domicilié à Camors
TOTAL		

Associations extérieures avec Camoriens		
Gregam vertical	150 €	25 €/ jeunes de camors (6)
Club de Basket Baud	200 €	25 € / jeunes de Camors (8)
Baud/Locminé Hand Ball	125 €	25 € / jeunes de Camors (5)
CPAL Club patinage	25 €	25 €/ jeunes de Camors (1)
TOTAL	500 €	

Associations extérieures et diverses		
Cima Auray	250 €	(Trail de la forêt)
Cinéma Le Celtic Baud	250 €	
Association FNATH (accidentés de la vie)	100 €	
Association Prévention Routière	36 €	
Amicale Donneurs de sang de Baud	120 €	
Souvenir Français Pluvigner	150 €	
Comice Agricole Canton Pluvigner	835,75 €	0.25 €/ habitant- 3 343 04/07/2026 à Pluvigner
Collectif Klam	2 000 €	Décision du 18/11/2025
La Redadeg course pour la langue Bretonne	350 €	350 Kms passage à 4h00 du matin à Lambel – Devis validé le 10/03/2026
TOTAL	4 091,75 €	

Pour extrait conforme

A CAMORS, le 04 mai 2026
Le Maire,

MAIRIE de CAMORS - 56 (Morbihan)

Christelle JAFFRÉ DANET

La Secrétaire,

Séverine JEHANNO

« La présente délibération peut être contestée devant le Tribunal administratif de RENNES, situé 3 contour de la Motte 35000 RENNES ☎02 23 21 28 28, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de la légalité »